

**CONVENTION CADRE PRÉFIGURATIVE à  
« L'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 »  
pour les QUARTIERS PRIORITAIRES  
« CENTRE ANCIEN » et la « MOULINELLE »  
DE LA VILLE DE BEAUCAIRE**

La publication du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, permettant ainsi l'élaboration de nouveaux contrats de ville dans ces QPV.

Les circulaires des 31 août 2023 et 4 janvier 2024 relatives à l'élaboration et à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ont défini le cadre de la nouvelle contractualisation. Elles fixent comme objectif la conclusion des contrats de ville d'ici le 31 mars 2024.

Le contrat de ville est l'outil premier de la mise en œuvre de la politique de la ville ; il formalise les engagements pris par les signataires pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur un territoire donné. L'engagement des moyens financiers affectés à la politique de la ville (programme 147) est lié à l'existence d'un contrat de ville qui vient en cadrer l'usage.

A titre dérogatoire, la loi de finances pour 2024 autorise l'engagement des crédits du programme 147 au premier trimestre 2024 dans les collectivités territoriales comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (liste du décret du 29 décembre 2023) même en l'absence de contrat de ville.

Au-delà du 31 mars 2024, l'absence d'un contrat de ville signé par le préfet de département et le représentant de la collectivité du bloc communal qui porte la compétence « politique de la ville » empêche l'usage des crédits du BOP 147. En conséquence, la présente convention a pour objectif de définir le cadre dérogatoire d'engagement des crédits de la programmation 2024 du contrat de ville de Beaucaire, dans l'attente de la ratification de l'engagement Quartiers 2030 par les partenaires. Ce dernier devra être conclu durant le premier semestre 2024.

D'ici à la conclusion du contrat de ville, les signataires sont convenus d'agir en poursuivant les orientations partenariales suivantes, qui ont vocation à intégrer le contrat de ville définitif sous réserve de leur acceptation ultérieur au sein d'un comité de pilotage plénier :

#### i - Vers l'emploi et l'insertion

- Mobiliser et coordonner les services publics et les acteurs locaux pour mieux s'engager au bénéfice des quartiers dits prioritaires,
- Favoriser les actions de la programmation annuelle qui s'impliquent pour :
  - faciliter l'apprentissage de la langue française pour trouver toute sa place vers un emploi (aucun financement ne sera pour autant fléché par la commune qui considère que la politique d'immigration est une politique d'État),
  - identifier les jeunes décrocheurs afin de les accompagner vers des projets éducatifs, d'insertion et de remobilisation,
  - déployer des financements en faveur des associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi,
- Déployer le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et le soutien de la caisse des dépôts,
- Détecter, informer et orienter les entrepreneurs.

#### ii - Proximité, services publics

- Accompagner les actions jugées positives et d'intérêt général (qu'elles soient portées par les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les associations ou les collectivités),
- Pérenniser et renforcer lorsque c'est possible les postes d'aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique
- Renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais. Les quartiers prioritaires de Beaucaire bénéficient de 12 conventions d'adultes relais qui couvrent une grande diversité de thématiques (sociales, santé, accompagnement, et récemment la tranquillité publique). Il s'agit d'appréhender finement les problématiques locales afin de mieux répartir ces conventions,
- Renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux :
  - évaluer la mise en œuvre du décret gardiens qui prévoit une obligation de 1 gardien pour 100 logements.
  - Renforcer la présence de proximité aux personnels d'agence,
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs de droits communs concourant à la réussite éducative (vacances apprenantes, orienter l'AAP Quartiers d'été vers cette priorité, plateforme nationale *monstage-detroisieme.fr*, etc.),
- Favoriser l'accès à la santé et accès aux soins : accompagnement psycho-social et mobilisation des acteurs de «l'aller-vers» les plus éloignés du système de soin, améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous », renforcer la médiation et la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

#### iii - Sécurité et tranquillité publique

- Reconduire des actions en matière de tranquillité publique et des actions sur les dépendances à l'alcool.

#### iv - Favoriser la découverte du sport et l'accès aux loisirs pour tous

- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.
- Encourager l'utilisation du « pass Culture » par les jeunes bénéficiaires en QPV.
- Permettre à la Micro-Folie portée par Booster en centre-ville ancien d'adapter son offre vers la médiation culturelle
- Favoriser les actions annuelles à vocation socio-sportive qui mobilisent les valeurs sportives comme vecteur d'assimilation et de respect des règles républicaines.

Dans le futur contrat de ville, outre les contributions des partenaires signataires et en complément des orientations communes définies ci-dessus, seront présents les volets dits « investissements » et de « participation citoyenne » conformément aux circulaires précités en préambule.

Le PREFET DU GARD  
Jérôme BONET

